



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 11 MAI 2023**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 02 mai 2023
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 15
Nombre de procuration : 01

Extrait n°BC-05-2023-112

Objet : Ajournement de l'examen de demande de subvention des associations.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PÉRASTE.

Arrivée en cours de séance : Annick COMIER

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

En cours de séance :

Frédéric BUVAL à Jean-Baptiste ROTSEN.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Sainte-Rose CAKIN, Chantal MAIGNAN.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les demandes de subvention présentées par les associations ;

Considérant les avis des membres de la commission Subvention – Finances réunis le 19 avril 2023 ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE**Article 1 :**

D'ajourner l'examen des demandes de subventions des associations suivantes :

Porteur du projet	Projet	Financement demandé	Observations
Association MEL MAKREL	« Festival de la montagne Pelée »	150 000,00 €	Nécessité de fournir les informations complémentaires sur le retour des financeurs inscrits au budget prévisionnel de l'action
ASSOCIATION ANTISTRESS	Codification du zouk « Concours Zouké »	18 000 €	Les élus ont considéré que le projet présenté est la 2ème partie et la suite du même projet présenté en 2022. Ils demandent de revoir le projet pour 2023

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 01

Abstention déclarée : 01

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme
Fait à Marigot, le 16 juin 2023

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT